



## Ticket restaurant et repas formation

Par **kuligan**, le **27/10/2011** à **21:48**

Bonjour,

Je viens vous demander votre aide.

Dans mon entreprise nous avons par journée complète de travail 1 cheque déjeuner de 8€. Or, plusieurs fois par mois je suis en comite de pilotage, et donc ces midis la, mon patron me paie le restaurant. Donc pas de cheque resto pour ces jours concernés, ce que je comprends. Donc j'ai moins de chq resto physiquement ( ex 10 si j'avais du en avoir 15, et que j'ai eu 5 resto avec mon patron) or, sur mon bulletin de salaire ils me déduisent 15 cheque resto ( je rappelle que j'en ai eu 10) est ce légal ? Merci pour votre aide

Par **pat76**, le **28/10/2011** à **18:24**

Bonjour

Vous avez demandé la raison de cette déduction de 15 chèques au lieu des 10 reçus, à votre employeur.

Il vous fait payer les 5 resto du mois peut être...